

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE DE LA LEZE
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze se sont réunis à la salle des fêtes de Lézat sur Lèze sur convocation qui leur a été adressée par courrier en date du huit février deux mille vingt-deux, sous la présidence de Jean-Jacques MARTINEZ.

Présents :

Titulaires : BERGIA Jean-Marc, MARTINEZ Jean-Jacques, MORERE André, SEYTEL Isabelle, BOYER Denis, CALMES Nicolas, GRANGE Régis, GILAMA Chantal, VIEL Pierre, ALBERO Elisabeth, BOY Francis, CANTEGRIL Jean-Marc, CAUHAPE Jean-Louis, COURNEIL Jean-Claude, DEDIEU Alain, DESCUNS Lyliane,

Suppléant : SERRES Alain, LABORDE Amédée, DEKKIL Alain.

Excusés :

RUEDA Michel, CAMPAGNE ARMAING Fanny, GIRAUD Jean-Claude, LACAMPAGNE Patrick, CONDIS Sylvette, GAY Jean-Louis, DEJEAN Jean-Paul, JALOUX Philippe, LABORDE Jean, LASSALLE Yvon, PANIFOUS Laurent, VANDERSTRAETEN François (pouvoir à Jean-Claude COURNEIL), ANTOLINI Dominique (pouvoir à Jean-Claude COURNEIL), ESTRADE Thibaut.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie Monsieur le Maire de Lézat sur Lèze d'héberger une nouvelle fois la séance du Comité syndical. Il constate qu'en application de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum au tiers de l'effectif du Comité syndical est atteint.

Francis BOY est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

22-01 Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2021

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021.

Décisions prises par délégation du Comité syndical

Monsieur le Président informe qu'aucune décision n'a été prise depuis le dernier Comité syndical.

22-02 Rapport d'activités 2021

Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'activité 2021. L'année a été marquée par les événements suivants :

- continuité de service malgré la crise sanitaire liée à la Covid19,
- poursuite des principales actions du Programme d'actions de prévention des inondations, PAPI d'intention 2019-2022 : connaissances et stratégie, amélioration de la prévision et de l'alerte, diagnostics de réduction de vulnérabilité individuels,
- sensibilisation des familles à la préparation à la gestion de crise, notamment au travers de réunions d'information au Fossat et d'entretiens individuels.
- poursuite de la révision du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau,

- travaux d'entretien régulier de 24 km de cours d'eau,

A la demande de Monsieur le Président, Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, présente les évolutions de personnel avec le passage à temps partiel 80% d'une technicienne, l'augmentation de la quotité de travail de 8 à 11 heures hebdomadaires de la secrétaire comptable, l'accueil d'un volontaire du service civique pendant 6 mois et le recrutement d'un volontaire territorial en administration à compter de décembre, pour un an.

A la demande de Monsieur le Président, Luc HERMOSILLA, Volontaire territorial en administration, détaille le contenu des kits inondations.

Au cours de l'année 2021, l'étude stratégique confiée à ISL a permis de préciser la faisabilité technique des ouvrages collectifs, tels que les casiers écrêteurs et les digues. Au-delà des avis souvent défavorables qui ont pu s'exprimer de la part des propriétaires ou des exploitants agricoles, la plupart des ouvrages structurants envisagés dans le PAPI d'intention sont techniquement réalisables. Mais leur coût apparaît prohibitif au regard du bénéfice qu'ils apportent en termes de dégâts évités lors des inondations. Ainsi, les analyses coûts-bénéfices des casiers écrêteurs de crue, envisagés en fond de vallée, apparaissent défavorables, qu'ils soient réalisés seuls ou en compensation de l'ouvrage écrêteur de l'Ayguère. Pourtant l'ouvrage écrêteur de l'Ayguère dégage une rentabilité à 50 ans de l'ordre de 10 millions d'euros. Des mesures individuelles de compensation ne semblent pas réalistes. C'est pourquoi l'étude examine une ultime option de combinaison entre cet ouvrage écrêteur et des fonçages dans les remblais ferroviaire et routier.

Ces précisions techniques et financières s'alimentent des nombreux temps de concertation menés durant l'année 2021, en réunions publiques et par des échanges bilatéraux.

Monsieur le Président souligne que les critères des analyses coûts-bénéfices sont des règles nationales qui s'imposent au SMIVAL et ne prennent pas suffisamment en compte la réalité des familles confrontées aux risques d'inondations.

En 2021, le diagnostic a été posé sur les 70 km de merlons de berge présents dans la vallée :

- 55 km sont des merlons ne protégeant aucun enjeu humain et pourraient être maintenus en l'état.
- 5 km protègent plus de 30 personnes et constituent des potentiels systèmes d'endiguement. Il s'agit des secteurs de la zone de Lachet à Lézat sur Lèze et du Barrique à Saint Sulpice sur Lèze pour lesquelles Monsieur le Président a obtenu auprès des Préfectures le report d'échéance de 18 mois afin de définir la stratégie de gestion et déposer les éventuelles études de danger imposées par la nouvelle réglementation.
- 10 km protègent moins de 30 personnes et ne peuvent donc pas être classés en systèmes d'endiguement. Ces secteurs sont problématiques car la réglementation impose, à terme, la neutralisation de ces merlons, ce qui risque d'aggraver l'exposition aux inondations des habitations situées derrière ces ouvrages.

Les ouvrages de traversée, tels que les buses, les cadres, les ponts, ont également fait l'objet d'une expertise qui aboutit à des propositions de travaux.

Les dispositifs de prévision, d'alerte et de gestion de crise ont aussi été analysés, et des exercices de déclenchement des plans communaux de sauvegarde ont été proposés.

Monsieur le Président alerte sur le risque de flambée des coûts de la compétence GEMAPI liée à la réglementation nationale.

A la demande de Monsieur le Président, Carole DHUMIERE, technicienne rivière du SMIVAL, détaille les travaux menés sur les 24 km de rivières traités à l'automne 2021.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG fait part de la révision en cours du programme pluriannuel de gestion et la nécessité, pour maximiser les subventions, d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, au-delà des 5 millions d'euros d'investissements annoncés par le SMDEA sur l'amélioration des stations d'épuration. Comme chaque année, le SMIVAL s'est aussi impliqué dans des actions de sensibilisation, en particulier lors de la Bobine verte et de la journée des Confluences.

Monsieur le Président constate le décalage entre le nombre de rencontres, de réunions et les enjeux d'aménagement du territoire. Il invite à poser une vision d'avenir de la vallée, par exemple au travers d'une valorisation touristique, des cheminements en bord de rivière.

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité présenté par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE du rapport d'activités 2021.

22-03 Compte administratif 2021

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte administratif 2021.

A l'invitation de Monsieur le Président, Nicolas CALMES présente le Compte administratif qui retrace toutes les recettes et les dépenses, en fonctionnement et en investissement. Le compte administratif constate généralement une différence entre recettes et dépense.

Nicolas CALMES retrace les principaux comptes : 31 k€ au compte 011, 145 k€ au compte 012. Le total des dépenses de gestion courante s'établit à 206 k€, soit 77% des crédits budgétisés, ce qui traduit une exécution honnête. Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 234 k€. Il constate en 2021 une légère augmentation des dépenses de gestion courante qui fait suite à la baisse constatée en 2020 liée aux confinements.

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 320 k€ et les recettes de fonctionnement totalisent 321 k€, en nette progression par rapport à 2020 (+18%), ce qui s'explique par l'augmentation des contributions et la perception de subventions. Sur l'exercice 2021, le résultat de la section de fonctionnement s'établit à + 87k€.

Monsieur le Président précise que le résultat de l'année 2021 est gonflé par une recette exceptionnelle de 15 k€ de la part de l'Etat dans le cadre du recours à un volontaire territorial en administration qui constituera un coût en 2022.

La section d'investissement intègre le remboursement exceptionnel de deux emprunts moyens termes du lac de Saint Ybars et de la digue de la zone industrielle de Lachet qui se finiront en 2023 et 2024. Les dépenses au chapitre 21 intègrent les enlèvements d'embâcles ; les actions du PAPI figurent au compte 20 : étude stratégique, diagnostics de réduction de vulnérabilité, amélioration des dispositifs de prévision et d'alerte. Les dépenses s'élèvent ainsi à 352 k€.

Les subventions représentent plus du tiers des recettes d'investissement qui s'élèvent à 337 k€. Le résultat de l'exercice s'établit ainsi en déficit de 15 k€. Le solde des restes à réaliser s'élève à + 37 k€, ce qui, cumulé avec le résultat de l'exercice de 9 k€, aboutit à un besoin de financement nul et un report à nouveau en fonctionnement de 355 k€.

L'épargne nette permet 224 jours de fonds de roulement, en légère baisse par rapport à 2021. Cela constitue un indicateur favorable, néanmoins c'est un équilibre précaire au vu

des actions du PAPI qui restent à réaliser et des perspectives d'investissement des années à venir.

Monsieur le Président constate un excédent depuis deux ou trois ans, mais il souligne que le SMIVAL dispose d'un budget modeste. Dans le cadre d'un PAPI d'intention, les enjeux financiers sont modestes. Pour passer à un PAPI de travaux à la hauteur des enjeux, il faudra envisager un taux d'autofinancement supérieur. Pour faire face aux responsabilités liées à la compétence GEMAPI, il faudra sans doute que le syndicat s'endette dans les prochaines années. Monsieur le Président explique qu'il sensibilise régulièrement les Parlementaires sur ces sujets et les besoins de financement.

Monsieur le Président quitte la séance à dix-neuf heures.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, réuni sous la présidence de Nicolas CALMES, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte administratif 2021 du SMIVAL dont il arrête les dépenses et les recettes ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes	321 427,08
Dépenses	234 086,05
Résultat de l'exercice	87 341,03
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	336 654,83
Part affectée à l'investissement exercice 2020	- 69 099,88
Résultat de clôture de fonctionnement	354 895,98

Section d'investissement

Recettes	336 900,97
Dépenses	351 693,39
Résultat de l'exercice	- 14 792,42
Report exercice antérieur	23 592,13
Résultat de clôture	8 799,71

Reste à réaliser	Recettes	324 226,77
	Dépenses	286 965,88
	Total	37 260,89

Monsieur le Président entre en séance à dix neuf heures cinq.

22-04 Affectation du résultat 2021

Monsieur le Président propose au Comité syndical de procéder à l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de reprendre 354 895,98 € au budget primitif 2022 en report au compte 002.

22-05 Compte de gestion 2021

Monsieur le Président invite le Comité syndical à procéder à l'examen du compte de gestion 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et les recettes réalisées, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Débat d'orientation budgétaire 2022

Conformément aux articles L.2312-1 et L5211-36 du Code général des collectivités territoriales, modifiés, Monsieur le Président invite le Comité syndical à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et à débattre de ce rapport.

Monsieur le Président rappelle la situation particulière de la pandémie de Covid19 qui a des incidences sur l'économie mondiale. Après le coup de frein de 2020, l'économie est repartie en progression en 2021. La fin d'année 2021 est marquée par un taux de chômage qui atteint un plus bas depuis quinze ans, mais aussi par la reprise de l'inflation et une dette publique qui a explosé, passant de 97% à 115% du PIB en un an. Les dotations de l'Etat aux collectivités seront globalement stables en 2022 et le dispositif de financement de la GEMAPI reste inchangé et donc : la perception de la taxe GEMAPI via les EPCI à fiscalité propre, ce qui revient à augmenter la fiscalité locale.

Nicolas CALMES souligne l'augmentation potentielle du linéaire de rivières entretenues par le SMIVAL qui pourrait passer de 96 km à 500 km, ce qui entraînerait inévitablement des coûts supplémentaires de gestion et de travaux.

Monsieur le Président informe que le sujet a été débattu en Bureau. Il invite à considérer les enjeux humains pour cibler l'action sur les flux hydrauliques qui menacent les villages.

Alain SERRES observe que certains petits ruisseaux comme le Rieutort à Lagardelle sur Lèze posent des problèmes en débordant.

Monsieur le Président informe qu'il a sollicité un entretien avec Michel AUDINOS, le Président du SYMAR Val d'Ariège, qui est compétent sur ce ruisseau du Rieutort.

A l'invitation de Monsieur le Président, Thomas BREINIG explique que les dépenses et les recettes du SMIVAL sont dans la lignée des années précédentes. La situation de l'épargne est satisfaisante mais fragile au regard des enjeux et des responsabilités liées à la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président explique qu'il échange régulièrement avec les Présidents des cinq EPCI FP au sujet du SMIVAL et des évolutions des contributions. Il invite les délégués à porter l'avis de leur EPCI FP dans les réunions.

Nicolas CALMES suggère d'examiner les montants réellement sollicités par le SMIVAL par rapport au budget total de la collectivité, pas uniquement les taux d'évolution .

22-06 Entretien régulier des cours d'eau 2022, tranche 10

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, durant la crue des 10 et 11 janvier 2022, plusieurs glissements de berge se sont produits et des arbres se sont couchés en travers de la Lèze. Des évacuations ont été déclenchées à Labarthe sur Lèze en raison de la montée des eaux de l'Ariège. Les érosions de berge se poursuivent et menacent certaines habitations.

Francis BOY informe de la situation du Pigeonnier qui s'aggrave à chaque crue. Il déplore de n'avoir aucune information sur les crues du Latou. Il rencontrera Madame la Sous-préfète de Saint Girons le lendemain pour envisager les travaux, les financements. Il envisage une option de rachat pour destruction du bâtiment.

Monsieur le Président constate qu'il s'agit d'un sujet délicat car plusieurs habitations sont concernées dans la vallée en plus des enjeux publics, des routes, des ouvrages.

Francis BOY remercie le SMIVAL pour son action sur les berges car la crue est arrivée à 6,26 m en janvier 2022 sans débordement du Latou, alors qu'en 1977 la Lèze avait atteint le même niveau 6,28 m et le Latou avait débordé.

Jean-Claude COURNEIL observe qu'en janvier 2022, l'entreprise AluEO n'a pas été inondée grâce à la fermeture des batardeaux de la digue.

Une prospection rapide de l'équipe technique du SMIVAL et les remontées d'informations via les Mairies ont permis d'identifier une dizaine de situations nécessitant une intervention prioritaire. Monsieur le Président envisage d'intervenir sur ces situations prioritaires dans le cadre du marché à bon de commande passé en 2021 avec l'entreprise SATF. Des fonds d'urgence post crue ont été sollicités auprès des co-financeurs et il convient d'acter ces demandes d'aide par délibération. Monsieur le Président propose de prévoir les interventions moins prioritaires durant l'automne 2022, dans le cadre du marché annuel d'entretien régulier des rivières, en complément des 23 km prévus dans le programme pluriannuel de gestion sur la Lèze, le Canalès et le Bélinguié.

Monsieur le Président observe que les coûts d'enlèvement des embâcles augmentent car les sollicitations augmentent. Il invite également les communes à assurer l'entretien des fossés.

Alain SERRES informe que des palettes ont été déplacées pendant la crue.

Vu la note de situation sur les prospections post crue et les travaux d'entretien régulier des rivières, tranche 10 du programme pluriannuel de gestion,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux exceptionnels post-crue de janvier 2022, pour un montant de 14 000 €HT, et la maîtrise d'œuvre en régie de ces opérations pour 800 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant,

Partenaires	Taux	Montant (€HT)
Agence de l'eau	28,40%	4 200
Région Occitanie	20,00%	2 960
Département de l'Ariège	8,92%	1 320
Département de la Haute-Garonne	8,11%	1 200
Autofinancement	34,60%	5 120
Total	100,00%	14 800

DECIDE de réaliser les travaux d'entretien régulier des cours d'eau 2022, pour un montant de 40 000 €HT, des interventions ponctuelles pour un montant de 10 000 €HT et la maîtrise d'œuvre en régie de ces opérations pour 3 250 €HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant,

Partenaires	Taux	Montant (€HT)
Agence de l'eau	28,2%	15 000
Département de l'Ariège	10,07%	5 363
Département de la Haute-Garonne	6,57%	3 500
Autofinancement	55,20%	29 388
Total	100,00%	53 250

DECIDE de réaliser un marché à bons de commandes de travaux d'enlèvements ponctuels d'embâcles pour l'année 2022-2023, pour un montant maximal de 13 200 € HT,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant,

Partenaires	Taux	Montant (€HT)
Département de l'Ariège	10,07%	1 329
Département de la Haute-Garonne	6,57%	867
Autofinancement	83,36%	11 004
Total	100,00%	13 200

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget primitifs 2022,

MANDATE Monsieur le Président pour réaliser les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

22-07 Chemin du Salat

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, suite aux crues de janvier 2021 et janvier 2022, le chemin du Salat au Fossat subit une nouvelle érosion de berge en rive droite de la Lèze, 50 mètres en amont du secteur qui a fait l'objet de travaux en 2014. Cette érosion atteint désormais le chemin communal et menace la circulation des véhicules.

Monsieur le Président propose de réaliser des travaux de déplacement du chemin et de renaturation de berge. Cette opération a pour objectifs de conserver le chemin, maintenir l'accès à l'habitation, libérer la zone de mobilité de la Lèze de tout enjeu, maintenir une végétation équilibrée et une biodiversité en bordure de la Lèze, garantir une meilleure tenue de la berge.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de prendre en charge le déplacement du chemin et la renaturation de la berge dans le cadre d'une opération sous maîtrise d'ouvrage partagée entre la Commune du Fossat, propriétaire du chemin, et le SMIVAL.

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'intervenir dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune au SMIVAL. Il donne lecture au Comité Syndical du projet de convention à intervenir avec la Mairie du Fossat.

Jean-Marc CANTEGRIL rapporte les échanges positifs avec les propriétaires riverains. Il invite à solliciter les subventions.

Monsieur le Président considère cette opération prioritaire et fera le nécessaire pour l'intégrer au budget primitif.

Vu le projet de convention de maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune du Fossat,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE le mandat de maîtrise d'ouvrage confiée par la Commune du Fossat pour le déplacement du chemin du Salat et la renaturation de la berge au droit de l'érosion,

DECIDE de réaliser les travaux de déplacement du chemin du Salat et de renaturation de la berge,

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant

Dépenses

Opération	Dépenses (€HT)
Travaux préparatoires	5 000
Déplacement du chemin	26 600
Aménagement de la berge	13 500
Plantation de la berge	4 900
TOTAL	50 000

Recettes

Financier	Taux	Recettes (€HT)
Agence de l'eau	50%	25 000
Région Occitanie	20%	10 000
Département de l'Ariège	10%	5 000
Autofinancement Le Fossat	12%	6 000
Autofinancement SMIVAL	8%	4 000
TOTAL	100%	50 000
Reversement FCTVA		9 842

MANDATE Monsieur le Président pour effectuer les démarches administratives et financières relatives à cette opération et en particulier signer avec le Maire du Fossat la convention de mandat et ses éventuels avenants.

Monsieur le Président informe que l'intervention du Comité écologique ariégeois, prévue sur le sujet de l'introduction du Castor, doit être reportée à la prochaine séance, pour raison médicale.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Président remercie les délégués et lève la séance à vingt heures.

Récapitulatif des délibérations prises à l'occasion de cette séance :

- 22/01 Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2021
- 22/02 Rapport d'activités 2021
- 22/03 Compte administratif 2021
- 22/04 Affectation du résultat 2021
- 22/05 Compte de gestion 2021
- 22/06 Entretien régulier des cours d'eau 2022, tranche 10
- 22/07 Chemin du Salat

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Francis BOY

Jean-Jacques MARTINEZ



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Francis Boy", written over a horizontal line.